



**Département des forêts**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**EVALUATION DES RESSOURCES  
FORESTIÈRES MONDIALES 2010**

**RAPPORT NATIONAL**

**ALGERIE**

FRA2010/003  
Rome, 2010



## Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie  
Forestier principal  
FAO Département des forêts  
Viale delle Terme di Caracalla  
Rome 00153, Italie

Courriel: [Mette.LoycheWilkie@fao.org](mailto:Mette.LoycheWilkie@fao.org)

Les lecteurs peuvent également écrire à: [fra@fao.org](mailto:fra@fao.org)

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter:  
[www.fao.org/forestry/fra](http://www.fao.org/forestry/fra)

### CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO ([www.fao.org/forestry/fr](http://www.fao.org/forestry/fr)) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à [fra@fao.org](mailto:fra@fao.org).

## Table des matières

INTRODUCTION.....	5
1 TABLEAU T 1 ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES .....	6
2 TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS .....	11
3 TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS .....	15
4 TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS.....	20
5 TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT .....	22
6 TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED.....	24
7 TABLEAU T7 – BIOMASSE .....	29
8 TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE .....	32
9 TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET .....	34
10 TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS .....	37
11 TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT.....	40
12 TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS.....	42
13 TABLEAU T13 – EMPLOI .....	45
14 TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE .....	47
15 TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL .....	49
16 TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE.....	52
17 TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES .....	55

## Rédaction du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été rédigé par:

Nom (NOM DE FAMILLE, Prénom)	Institution / adresse	Courrier électronique	Télécopie	Tableaux
M. EL ACHI	Direction Générale des Forets- Direction de la planification	d_elachi@yahoo.fr	213 021 91 53 11	
DIEB	Chemin Doudou Mokhtar Ben Aknoun Alger- Algérie			

## 1 Introduction

Les rapports nationaux de FRA 2000 et 2005 ont été réalisés sur la base des données de l'inventaire forestier national de 1984 et de l'enquête effectuée par Ikarmoud en 2000. Si les données de l'inventaire forestier national sont d'une fiabilité certaine, celles de l'étude Ikarmoud 2000 le sont moins puisqu'elles proviennent d'une source secondaire. Les données du deuxième inventaire forestier national, réalisé en 2003, n'ont pu être utilisées dans le cadre de l'établissement du rapport national de FRA 2005 dans la mesure où elles n'ont été validées qu'en 2008.

Il en découlera de l'utilisation des données de l'inventaire forestier national de 2003, des modifications substantielles qui se répercuteront sur les données mentionnées dans les rapports nationaux de FRA 2000 et 2005.

Il est à relever que l'inventaire forestier national de 2003 ne comporte pas de données sur l'estimation des volumes de bois sur pied et qu'à ce titre les données y relatives continueront à être extrapolées à partir des données de l'inventaire forestier national de 1984.

Les statistiques de l'IFN ont été réalisées en deux étapes. La première a consisté en l'interprétation des images satellitaires de 2001. Les premiers résultats ont été communiqués en 2003 antérieurement au déroulement de l'opération d'inventaire au sol.

Compte tenu des conditions d'intervention au sol, l'inventaire proprement dit a été remplacé par une vérification de terrain basée sur une enquête qualitative. Les premières enquêtes ont été menées en Août 2006 et se sont achevées en Mai 2007.

La base de données de l'occupation du sol a été confrontée aux réalités du terrain et corrigée par l'intermédiaire des images google-earth ainsi que par les données et connaissances des conservations des forêts de chaque Wilaya. Au demeurant, ce sont les données de l'année 2006 qui sont considérées comme données référentielles pour le rapport national de FRA 2010.

# 1 Tableau T1 – Étendue des forêts et des autres terres boisées

## 1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

## 1.2 Données nationales

### 1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Direction Générale des forêts. - Premier Inventaire Forestier National 1984 - Deuxième Inventaire Forestier National 2003	E	Forêt, Autres terres boisées, Autres terres	1984 2003	Il s'agit de sources de référence fiables : le premier IFN a été réalisé par un Bureau d'Etudes National spécialisé en foresterie (bureau national d'études forestières) et le second IFN a aussi été réalisé par un bureau d'études spécialisé (le bureau national des études de développement rural).

### 1.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêts claires	Le même système de classification de la FAO a été adopté. Il s'agit de forêt de couvert supérieur à 10% et inférieur à 40%
Forêts denses	Le même système de classification de la FAO a été adopté. Il s'agit de forêt de couvert supérieur à 40%.
Maquis	Toute végétation ligneuse ne dépassant pas 7 mètres de hauteur (arbustes, arbrisseaux, broussailles ....)
Reboisements	Plantations forestières
Vides	Vides labourables et terrains de parcours

Source : Ikermoud M. 2000

### 1.2.3 Données de base

Classe nationale	Superficie (ha) IFN 1984	Superficie (ha) IFN 2003
Forêts denses	753 000	584 659
Forêts claires	719 000	801 235
Maquis	1 876 000	2 560 241
Reboisements	247 000	141 178
Vides	50 000	-
Autres	-	20 583 040
Total	3 645 000	24 590 353

Source : IFNs 1984 et 2003.

## 1.3 Analyse et traitement des données nationales

### 1.3.1 Calibrage

Le calibrage n'a pas été nécessaire vu que le document de référence n'indique pas la superficie totale du pays. La superficie mentionnée dans l'inventaire forestier national 2003, concerne uniquement les terres inventoriées et non la superficie totale du territoire national. La différence de superficie a donc été intégralement prise en compte dans la catégorie Autres terres ainsi que souligné pour le reclassement.

	Superficie (ha)	
	1984	2003
Superficie totale IFN	3 645 000	24 590 353
Superficie totale FAOSTAT	238 174 000	238 174 000
Différence	234 529 000	213 583 647

### 1.3.2 Estimation et prévision

Les données pour l'année 1990 ont été calculées par interpolation linéaire à partir des statistiques rapportées dans les inventaires de 1984 et 2003. Par contre les données pour 2005 et 2010 ont été calculées par extrapolation linéaire des inventaires de 1984 et 2003.

Ainsi, les données pour les années 1990, 2000 et 2005 du rapport national de FRA 2005 sont totalement modifiées.

Les calculs ayant servis à effectuer la prévision et l'estimation ont été exécutés après le reclassement afin de réduire le nombre de passages à faire.

Note complémentaire : Il est à rappeler que les données de l'inventaire dit de 2003, ont été consolidées en 2006 (voir dernier chapitre de l'introduction). Par conséquent, l'année de référence considérée pour le calcul des évaluations est l'année 2006 et non 2003.

Exemple pour la catégorie Forêt:

Superficie 1984: 1 719 000 ha

Superficie 2006: 1 527 072 ha

Différence de superficie: 191 928

Ecart temporel: 2006 – 1984 = 22 ans

Différence/ an: 191 928: 22 = 8 724

Valeur pour 1990: (Valeur 1984: 1 719 000) – (Différence/an: 8 724 x Différence période de temps: (1990-1984) 6 ans = **1 719 000- (8 724 x 6 = 52 344) = 1 666 656 ha.**

Les valeurs de 1990, 2000, 2005 et 2010 ont toutes été évaluées selon cette méthode, d'où la légère différence relevée pour ces périodes.

### 1.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Reclassement selon les définitions de FRA.

Classe nationale	% Définition FRA		
	Forêt	Autres terres boisées	Autres terres
Forêts denses	100		
Forêts claires	100		
Maquis		100	
Reboisements	100		
Autres			100

Classe FRA	1984	2006
	Area (ha)	Area (ha)
Forêts	1 719 000	1 527 072
Autres terres boisées	1 876 000	2 560 241
Autres terres	50 000	20 583 040
<b>Total</b>	<b>3 645 000</b>	<b>24 590 353</b>

Après avoir effectué le calibrage, la superficie des terres non considérée par les inventaires de 1984 et 2003 (la superficie totale du territoire national est de 238 174 000 ha) a donc été comptabilisée dans la catégorie des Autres terres:

Classe FRA	1984	2006
	superficie (ha)	superficie (ha)
Forêts	1 719 000	1 527 072
Autres terres boisées	1 876 000	2 560 241
Autres terres	234 579 000	234 166 687
<b>Total</b>	<b>238 174 000</b>	<b>238 174 000</b>

Suite à l'estimation et la prévision, nous aurons les résultats suivants:

Classe FRA	1990	2000	2005	2010
	superficie (ha)	Superficie (ha)	superficie (ha)	superficie (ha)
Forêts	1 666 656	1 579 416	1 535 796	1 492 176
Autres terres boisées	2 062 612	2 373 632	2 529 139	2 684 648
Autres terres	234 444 732	234 220 952	234 109 065	233 997 176
<b>Total</b>	<b>238 174 000</b>	<b>238 174 000</b>	<b>238 174 000</b>	<b>238 174 000</b>



### 1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	1 667	1 579	1 536	1 492
Autres terres boisées	2 063	2 374	2 529	2 685
Autres terres	234 444	234 221	234 109	233 997
...dont dotées de couvert d'arbres	n. d	n. d	n. d	n. d
Eaux intérieures	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>238 174</b>	<b>238 174</b>	<b>238 174</b>	<b>238 174</b>

### 1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt	La différence entre les données des évaluations de FRA 2005 et FRA 2010, est, à l'évidence, liée aux sources d'information utilisées dans les deux cas. En effet, l'évaluation de 2005 s'est basée sur les données de l'inventaire de 1983 et l'évaluation d'expert réalisée par Ikermoud en 2000 et l'évaluation de 2010 utilise les données des inventaires de 1983 et de 2003 et les enquêtes au sol en 1984 et 2006.	Les données des inventaires de 1984 et 2003 relèvent une tendance à la baisse de la forêt. La mise en œuvre effective à partir de 2003 du Plan National de Reboisement dont l'objectif global est de 1 245 000 ha et dont la cadence annuelle des réalisations est de 100 000 ha, inversera dans les années à venir cette tendance.
Autres terres boisées	Ont été inclus dans cette catégorie toutes les formations de maquis.	La réalisation des reboisements susmentionnés en grande partie sur des terrains occupés par les maquis, contribuera nécessairement à infléchir la propension de cette formation au profit de la superficie forestière.
Autres terres	Il s'agit de toutes les terres autres que les forêts et autres terres boisées qui ont été pris en considération par l'inventaire forestier national de 2003. Elles concernent notamment les steppes, les terrains de culture, les terrains arboricoles, les terrains vides, les plans d'eau, etc...	
Autres terres dotées de couvert d'arbres		
Eaux intérieures		

<b>Autres commentaires généraux au tableau</b>
--

Les données sont estimées à partir des inventaires de 1983 et 2003 et les enquêtes au sol en 2006.
--

<b>Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire <u>national</u> en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie</b>
--

L'interprétation des images satellitaires de 2001, a été achevée en 2003 et les enquêtes au sol en 2006.	

## 2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

### 2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-propriétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
<b>Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques</b>	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

## 2.2 Données nationales

### 2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural : Direction Générale des Forêts.	M	Propriété foncière	2008	

### 2.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Propriété publique	Toutes les terres forestières n'appartenant pas à des privés sont classées dans le domaine public forestier national.
Propriété privée	Terres forestières individuelles privées ou en copropriété n'appartenant pas au domaine public forestier national.

### 2.2.3 Données de base

Catégories nationales	Superficie 2008	%
Forêts domaniales	1 142 000	76.5
Forêts privées	350 000	23.5
Total	1 492 000	100

Les superficies indiquées concernent uniquement les terres occupées par les forêts.

## 2.3 Analyse et traitement des données nationales

### 2.3.1 Estimation et prévision

Le pourcentage proposé plus haut a été appliqué aux surfaces forestières pour 1990, 2000 et 2005

## 2.4 Données à insérer dans le tableau T2

### Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	1 275	1 208	1 175
Propriété privée	392	371	361
...dont appartenant à des particuliers	0	0	0
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	0	0	0
...dont appartenant à des collectivités locales	0	0	0
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	0	0	0
Autres formes de propriété	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 667</b>	<b>1 579</b>	<b>1 536</b>

Note: Pour la catégorie «autres formes de propriété», veuillez indiquer les détails dans les commentaires au tableau. Les superficies indiquées concernent uniquement les forêts.

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	*	Oui
En cas de réponse <b>négative</b> , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		

### Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	1 275	1 208	1 175
Particuliers	0	0	0
Sociétés et institutions privées	0	0	0
Collectivités	0	0	0
Autre	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 275</b>	<b>1 208</b>	<b>1 175</b>

## 2.5 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique	Toutes les forêts autres que celles de nature juridique privée, sont propriété de l'Etat et sont donc classées dans le domaine public de l'Etat.	
Propriété privée	Les forêts privées sont celles qui existent sur des terres de nature juridique privée et sont soit propriété individuelle de particuliers ou en propriété indivise.	
Autres formes de propriété	Néant	
Droits de gestion	Toutes les forêts, qu'elles soient publiques ou privées, sont soumises au régime général des forêts. La gestion, l'aménagement et l'exploitation des forêts privées sont soumis au contrôle de l'administration des forêts. Les revenus tirés de l'exploitation des forêts privées reviennent en totalité aux propriétaires.	

### Autres commentaires généraux au tableau

### 3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

#### 3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
<b>Catégories de fonctions désignées principales</b>	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
<b>Catégories spéciales de désignation et gestion</b>	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

## 3.2 Données nationales

### 3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Plan National de Reboisement Direction Générale des Forêts – PNR MADR. 2000	M		2000	
DGF Direction Générale des Forêts 2003	M	Forêt de production, protection, pour la conservation, d'utilité sociale	2000	

### 3.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêts de production	Il s'agit des forêts qui se trouvent dans les zones à étage bioclimatique humide et subhumide et dont la production est constituée notamment de bois d'œuvre
Forêts de protection	Il s'agit des forêts localisées au niveau des zones à forte pente dont le rôle principal est la protection des sols contre toute forme de dégradation (érosion hydrique, érosion éolienne,..) et constituées particulièrement de forêts dégradées et maquis.
Forêts pour la conservation	Il s'agit des forêts localisées au niveau des aires protégées (Parcs nationaux réserves naturelles, centre cynégétique)
Forêts d'utilité sociale	Il s'agit des forêts qui se trouvent à proximité des agglomérations et qui ont un caractère récréatif

Source DGF 2003

### 3.2.3 Données de base

Classe nationale	Superficie en 2000 (ha)
Forêts de production	561 526
Forêts de protection	842 290
Forêts pour la conservation	172 800
Forêts d'utilité sociale	2 800
Total	1 579 416

Source DGF 2003:

Les forêts pour la conservation et d'utilité sociale sont identifiées, délimitées et cartographiées. Les données qui s'y rapportent sont donc précises.

Concernant les forêts de production et de protection, l'IFN a établi des rapports de 40% pour les forêts de production et de 60% pour les forêts de protection.



### 3.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 3.3.1 Calibrage

Puisque la totalité de la superficie classée dans la catégorie forêt a été répartie selon les différentes fonctions, le calibrage n'est pas nécessaire.

Classe nationale	Superficie (ha)	Superficie calibrée (ha)
Forêts de production	561526	561526
Forêts de protection	842 290	842 290
Forêts pour la conservation	172 800	172 800
Forêts d'utilité sociale	2 800	2 800
Total	1 579 416	1 579 416

#### 3.3.2 Estimation et prévision

Les forêts pour la conservation et d'utilité sociale ont quasiment été classées ou réalisées dans les années 1980. Depuis, leur superficie n'a pas significativement évolué et a de ce fait été considérée constante.

Pour les forêts de production et de protection, ce sont les ratios déterminés par l'IFN (40 et 60%), qui ont servi de base pour le calcul de leurs superficies présentées ci-dessous:

Fonction	Forêt			
	1990	2000	2005	2010
Production	596 422	561526	544 078	526630
Protection	894 634	842 290	816 118	789946
Conservation	172 800	172 800	172 800	172 800
Utilité sociale	2 800	2 800	2 800	2 800
Total	1 666 656	1 579 416	1535796	1 492 176

Les données indiquées ci-dessus concernent seulement les terres occupées par les forêts.

### 3.4 Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	596	562	544	526
Protection du sol et de l'eau	895	841	816	790
Conservation de la biodiversité	173	173	173	173
Services sociaux	3	3	3	3
Usages multiples	0	0	0	0
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 667</b>	<b>1 579</b>	<b>1536</b>	<b>1 492</b>

**Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion**

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	1 667	1 579	1536	1 492
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	173	173	173	173
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts <sup>1)</sup>	1 667	1 579	1536	1 492
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	530	848	1 058	1 325

Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production	Les forêts de production se composent de peuplements de plus de 300 sujets à l'état de futaie. Elles sont constituées essentiellement de chêne liège, de chêne zeen, d'eucalyptus et de pin maritime sur la partie Nord du pays et de pin d'alep et de cèdre de l'atlas sur les hauts plateaux.	
Protection du sol et de l'eau	Les forêts de protection sont constituées de forêts à faible potentiel productif et localisées sur les terres déclives et dans les zones semi arides. La majeure partie de cette catégorie de forêts est issue de plantations (reboisement).	Le plan national de reboisement qui vise la plantation de 1 250 000 ha dans une période de 20 ans, est en grande partie consacré à la protection des sols et à la lutte contre la désertification.
Conservation de la biodiversité	Les forêts de conservation sont celles qui en raison de leur particularité sont classées dans des aires protégées, notamment dans les territoires des parcs nationaux.	
Services sociaux	Les forêts récréatives sont constituées de forêts urbaines ou périurbaines et sont consacrées à la détente et aux loisirs.	
Usages multiples		
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue		
Superficie de domaine forestier permanent	Le domaine forestier permanent se compose de toutes les terres boisées sans distinction de la nature juridique (forêts du domaine public de l'Etat ou forêts privées). Il est régi par la loi 84-12 du 23	

	<p>Juin 1984, modifiée et complétée, qui n'autorise l'affectation de terres forestières à un régime autre que forestier, que pour cause d'utilité publique.</p> <p>Les forêts privées sont aussi soumises au régime général des forêts, qui interdit tout changement d'affectation sauf disposition particulière liée à une utilité publique.</p>	
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées		
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts <sup>1)</sup>		
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	<p>La législation forestière dispose de l'assujettissement de l'ensemble des forêts (incluant également les maquis compris dans les forêts) à un plan d'aménagement. A ce titre, 1 200 000 ha de forêts ont fait l'objet d'études d'aménagement et 300 000 ha sont en cours d'études.</p>	

**Autres commentaires généraux au tableau**

## 4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

### 4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégories de caractéristiques	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites ( <i>sous-catégorie</i> )	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites ( <i>sous-catégorie</i> )	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Catégories spécifiques	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

### 4.2 Données nationales

#### 4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
DGF : Estimation d'experts	M	Forêts naturelles Reboisements	2008	

#### 4.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêt naturelle	Forêt constituée d'espèces autochtones installées naturellement.
Reboisement	Forêt issue de plantation d'espèces autochtones ou introduites.

### 4.3 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	0	0	0	0
Autres forêts naturellement régénérées	1 334	1 234	1 166	1 088
...dont d'espèces introduites	nd	nd	nd	nd
Forêt plantée	333	345	370	404
...dont d'espèces introduites	nd	nd	nd	nd
<b>TOTAL</b>	<b>1 667</b>	<b>1579</b>	<b>1536</b>	<b>1492</b>

Tableau 4b

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	0	0	0	0
Mangroves (forêt et ATB)	0	0	0	0
Bambous (forêt et ATB)	0	0	0	0

### 4.4 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire		
Autre forêt naturellement régénérée	Les forêts naturellement régénérées sont issues des forêts primaires modifiées par l'intervention humaine. Elles sont constituées essentiellement de chêne liège, de chêne zeen et de pin maritime dans le Nord du pays et de pin d'alep et de chêne vert dans la zone semi aride.	
Forêt plantée	Les forêts plantées sont issues des reboisements réalisés essentiellement en eucalytus et pin maritime dans la bande côtière et en pin d'alep dans les zones semi arides.	
Plantations d'hévéas		
Mangroves		
Bambou		
<b>Autres commentaires généraux au tableau</b>		

## 5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

### 5.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

### 5.2 Données nationales

#### 5.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural Direction Générale des Forêts: plan national de reboisement (PNR)	M	Ha de Reboisement	2008	Les données sont extraites à partir des bilans annuels de la Direction Générale des Forêts et des bilans annuels des plantations de la direction technique en charge des reboisements. Le Conseil du Gouvernement a adopté en 1999 le Plan National de Reboisement. les objectifs de ce plan sont de reboiser une superficie de 1 245 000 ha sur une durée de 20 ans.

#### 5.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Reboisement	Plantation de terrains nus ou couverts de formations forestières issues de la dégradation des forêts: maquis, broussailles...

### 5.2.3 Données de base

Les données de base sont celles qui sont extraites des bilans annuels de plantation de la Direction Générale des Forêts.

### 5.3 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA	Établissement de forêts annuel (hectares/an)			...dont d'espèces introduites (hectares/an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	0	0	0	0	0	0
Reboisement	1500	6500	8500	1 500	3 400	4 300
...dont sur des zones plantées précédemment	310	1380	1740	0	0	0
Expansion naturelle de la forêt	0	0	0	0	0	0

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

### 5.4 Commentaires au tableau T5(

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement		
Reboisement		Depuis le lancement du plan national de reboisement, les volumes des réalisations augmentent régulièrement. Le bilan des reboisements des années 2007 et 2008 enregistre un volume de 142 000 ha de reboisement.  Nous ne disposons pas pour l'instant de données précises sur les espèces utilisées dans les reboisements mais la tendance globale favorise l'utilisation des espèces forestières autochtones.
Expansion naturelle de la forêt		L'expansion naturelle des forêts est compromise par les incendies de forêts et par le pacage.

#### Autres commentaires généraux au tableau

## 6 Tableau T6 – Matériel sur pied

### 6.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.

### 6.2 Données nationales

#### 6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Inventaires forestiers nationaux de 1984 et 2003.	M	Matériel sur pied		L'inventaire forestier national 2003, actuellement en cours n'a pas encore livré les données sur l'estimation du matériel sur pied. Les données sur les volumes sont extrapolées à partir de l'inventaire de 1984 qui reste une source secondaire. Les volumes sont mesurés à un DHH minimal >10 et sur écorce
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Direction Générale des forêts. IFNs de 1984 et 2003	M	Composition du matériel sur pied	1984	Les volumes sur pied à l'hectare sont tirés de l'inventaire forestier national de 1984 et les superficies forestières occupées par chaque espèce sont celles de l'inventaire forestier national de 2003.

#### 6.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Matériel sur pied	Il s'agit du volume sur pied du bois sur écorce des arbres vivants quelque soit le diamètre à hauteur d'homme. Le bois concerne plus particulièrement la tige et les branches d'un diamètre supérieur à 10 cm
Matériel sur pied commercial	La partie du matériel sur pied d'espèces considérées comme commerciales ou potentiellement commerciales aux conditions du marché Algérien en vigueur, et dont le diamètre à hauteur d'homme est de 10 cm ou davantage.

#### 6.2.3 Données de base

Les données sont celles des inventaires forestiers nationaux de 1984 et 2003.



## Données IFN 1984

Espèces inventoriées – (1984)	Superficie (ha)	Volume (m3/ha)	Volume total (m3)
Chêne Zeen- Afarés ( <i>Quercus faginea- Quercus afares</i> )	48 000	186	8 928 000
Cèdre ( <i>Cedrus spp</i> )	16 000	442	7 072 000
Chêne vert ( <i>Quercus rotundifolia</i> )	108 000	41	4 428 000
Pin d'Alep ( <i>Pinus halepensis</i> )	881 300	45	39 658 500
Pin Maritime ( <i>Pinus pinaster</i> )	31 400	70	2 198 000
Eucalyptus ( <i>Eucalyptus spp</i> )	43 000	557	23 951 000
<b>(A) Superficie totale</b>	<b>1 127 700</b>		
<b>(B) Volume total</b>			<b>86 235 500</b>
<b>(C) Volume moyen total (A)/(B)</b>		<b>76,47</b>	

Les superficies forestières occupées par espèce, inventoriées en 2006 :

Espèces inventoriées	Superficie 2006 (ha)
Chêne Zeen- Afarés ( <i>Quercus faginea- Quercus afares</i> )	1 073 723
Cèdre ( <i>Cedrus spp</i> )	32 303
Chêne vert ( <i>Quercus rotundifolia</i> )	45 753
Pin d'Alep ( <i>Pinus halepensis</i> )	27 980
Pin Maritime ( <i>Pinus pinaster</i> )	143 047
Eucalyptus ( <i>Eucalyptus spp</i> )	20 430
<b>Superficie totale inventoriée</b>	<b>1 343 236</b>

Les volumes moyens par ha déterminés par l'IFN de 1984, ont été utilisés pour le calcul des volumes.

### 6.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 6.3.1 Estimation et prévision

En l'absence de données spécifiques, le volume moyen par hectare (76,47 m3/ha) peut être appliqué à la superficie totale de forêt résultant dans T1. Il faut toutefois prendre en compte que le volume moyen par hectare fait référence à des espèces caractérisées par une productivité élevée en termes de volume ligneux et que rapporter le volume moyen à la superficie total de forêt peut porter à une surestimation du volume forestier total.

Volume estimé	1990	2000	2005	2010
Matériel sur pied	127 449 184	120 777 942	117 442 320	114 106 699

En considérant que le volume moyen à l'hectare par espèce n'a pas significativement évolué par rapport aux données de l'inventaire de 1984 et en l'appliquant aux superficies mentionnées dans l'inventaire forestier national de 2003, nous obtenons les résultats suivants:

Espèce	1984		2006	Ecart annuel de la superficie
	Superficie (ha)	Volume (m3/ha)	Superficie (ha)	ha/an
Pin d'Alep ( <i>Pinus halepensis</i> )	881,300	45	1,073,723	8,747
Eucalyptus ( <i>Eucalyptus</i> spp)	43,000	557	32,303	-486
Chêne Zeen- Afarés ( <i>Quercus faginea- Quercus afares</i> )	48,000	186	45,753	-102
Cèdre ( <i>Cedrus</i> spp)	16,000	442	27,980	545
Chêne vert ( <i>Quercus rotundifolia</i> )	108,000	41	143,047	1,593
Pin Maritime ( <i>Pinus pinaster</i> )	31,400	70	20,430	-499
Total inventorié	1,127,700		1,343,236	

Espèce	1990		2000		2005		2010	
	Superficie (ha)	Volume total (m3)	Superficie (ha)	Volume total (m3)	Superficie (ha)	Volume total (m3)	Superficie (ha)	Volume total (m3)
Pin d'Alep ( <i>Pinus halepensis</i> )	933,782	42,020,190	1,021,252	45,956,340	1,064,976	47,923,920	1,108,711	49,891,995
Eucalyptus ( <i>Eucalyptus</i> spp)	40,084	22,326,788	35,224	19,619,768	32,789	18,263,473	30,359	16,909,963
Chêne Zeen- Afarés ( <i>Quercus faginea- Quercus afares</i> )	47,388	8,814,168	46,368	8,624,448	45,855	8,529,030	45,345	8,434,170
Cèdre ( <i>Cedrus</i> spp)	19,270	8,517,340	24,720	10,926,240	27,435	12,126,270	30,160	13,330,720
Chêne vert ( <i>Quercus rotundifolia</i> )	117,558	4,819,878	133,488	5,473,008	141,454	5,799,614	149,419	6,126,179
Pin Maritime ( <i>Pinus pinaster</i> )	28,406	1,988,420	23,416	1,639,120	20,929	1,465,030	18,434	1,290,380
Total inventorié	<b>1,186,488</b>	<b>88,486,784</b>	<b>1,284,468</b>	<b>92,238,924</b>	<b>1,333,438</b>	<b>94,107,337</b>	<b>1,382,428</b>	<b>95,983,407</b>
<b>Total T1</b>	<b>1,666,656</b>	<b>127,449,184</b>	<b>1,579,416</b>	<b>120,777,942</b>	<b>1,535,796</b>	<b>117,442,320</b>	<b>1,492,176</b>	<b>114,106,699</b>
Différence (autres)	<b>480,168</b>	<b>38,962,400</b>	<b>294,948</b>	<b>28,539,018</b>	<b>202,358</b>	<b>23,334,983</b>	<b>109,748</b>	<b>18,123,292</b>

Les résultats sont obtenus par interpolation des superficies de chaque espèce, à partir des données des IFNs de 1984 et 2006.

Cas pour l'espèce Eucalyptus:

(1984: 43000 -2005: 32 303 =10 697).

Ecart temporel: 22 ans

Ecart annuel de la superficie:  $10\ 697 : 22 = 486$

Ecart de la superficie 1990 = (1990-1984= 6 ans x 486 = 2916 ha)

Superficie 1990= Superficie 1984 (43 000) – Ecart (2 916) = 40 084 ha.

Volume 1990 = Superficie 1990 \* Volume (m3/ha) = 40 084 \* 557 = 22 326 788

Calcul du volume de bois pour les Autres terres boisées fait sur la base des estimations d'experts fixant à 3,7 m3/ha, le volume de bois pour les maquis.

## 6.4 Données à insérer dans le tableau T6

Les volumes des ATB sont déterminés à partir des estimations d'experts fixant à 3,7 m<sup>3</sup>/ha le volume de bois pour les maquis.

**Tableau 6a – Matériel sur pied**

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
<b>Total matériel sur pied</b>	127	121	117	114	7.6	8.8	9.4	9.9
... dont conifères	76	77	77	76	5.1	5.9	6.3	6.6
... dont feuillus	51	44	40	38	2.5	2.9	3.1	3.3
<b>Matériel sur pied d'espèces commerciales</b>	127	121	117	114	7.6	8.8	9.4	9.9

**Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues**

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 <sup>ère</sup>	<i>Pinus halepensis</i>	Pin d'Alep	42	46	48
2 <sup>ème</sup>	Eucalyptus (toutes espèces confondues)		22	20	18
3 <sup>ème</sup>	<i>Cedrus ssp</i>	Cèdre de l'Atlas	9	11	12
4 <sup>ème</sup>	<i>Quercus faginea- Quercus afares</i>	Chêne Zeen- Afarés	9	9	9
5 <sup>ème</sup>	<i>Quercus rotundifolia</i>	Chêne Vert	5	5	6
6 <sup>ème</sup>	<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime	2	2	1
7 <sup>ème</sup>					
8 <sup>ème</sup>					
9 <sup>ème</sup>					
10 <sup>ème</sup>					
<b>Restantes</b>			<b>39</b>	<b>29</b>	<b>23</b>
<b>TOTAL</b>			<b>127</b>	<b>121</b>	<b>117</b>

- 1) Note: La position se rapporte au degré d'importance en termes de matériel sur pied. Par ex. la 1<sup>ère</sup> position correspondra à l'espèce ayant le volume sur pied le plus élevé. L'an 2000 est l'année de référence à utiliser pour définir la liste des espèces et la position de chaque espèce.

**Tableau 6c – Spécifications des valeurs-seuil**

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)	10 cm	Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.
Diamètre minimal (cm) de la cime pour	07 cm	

calculer le matériel sur pied (Y)		
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)		
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)	AT	

## 6.5 Commentaires au tableau T6

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied		Le cèdre de l'Atlas qui est une essence noble, affiche une tendance à la hausse et arrive même à détrôner les chênes Zeen (faginéa) et afarès de la troisième position.
Matériel sur pied de feuillus/conifères	Les volumes sur pied des conifères sont presque deux fois supérieurs à ceux des feuillus.	L'augmentation des résineux s'explique par le quasi recours de leur utilisation dans les reboisements réalisés par le passé. Il faut noter que depuis 2000 un vaste programme de reconstitution et d'extension de la subéraie (chêne liège)
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Toutes les espèces inventoriées sont commercialisables. Les proportions entre proposées entre feuillus et résineux ont été appliquées pour les forêts comme pour les autres terres boisées (estimation d'expert).	
Les dix espèces les plus répandues		

### Autres commentaires généraux au tableau

En l'absence de données spécifiques, le volume moyen par hectare peut être appliqué à la superficie totale de forêt résultant dans T1.

Le document de référence est une source secondaire qui rapporte les données sur le volume tirées de l'inventaire forestier national de 1984 pour ce qui est de l'estimation des volumes moyens par hectare; quant à la superficie forestière, elle est extraite à partir des données des inventaires forestiers nationaux de 1984 et 2003 qui constituent des sources fiables. Le volume (branches exclues) avait été mesuré au DHH minimal >10 et sur écorce pour des espèces commerciales sélectionnées.

## 7 Tableau T7 – Biomasse

### 7.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

### 7.2 Données nationales

#### 7.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO Directives : lignes directrices des rapports nationaux pour FRA 2010. Evaluation d'experts	F	Biomasse au dessus du sol et biomasse souterraine.	2008	L'estimation de la biomasse a été réalisée sur la base des données des directives de Fra 2010 pour la catégorie forêt et à partir des évaluations d'experts pour les ATB.

#### 7.2.2 Classement et définitions

Identiques à ceux de FRA 2010.

Classe nationale	Définition

#### 7.2.3 Données de base

La biomasse a été calculée en croisant les valeurs du volume moyen par hectare extrait à partir des données de l'inventaire forestier national de 1984, de la superficie forestière modifiée par rapport aux données de l'inventaire forestier national de 2003 et des données du cadre méthodologique développé par le GIEC.

### 7.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 7.3.1 Estimation et prévision

Espèces inventoriées	Superficie (ha)	Volume (m3/ha)	Densité (T/m3)	Fact.d'exp. Biomasse	Biomasse/ha	Biomasse totale
Chene Zeen-Afarés (Quercus faginea- Quercus afarés)	48 000	186	0,58	3,4	366,79	17 606 016
Cèdre (Cedrus ssp)	16 000	442	0,42	1,3	241,33	3 861 312
Chene vert (Quercus rotundifolia)	108 000	41	0,58	3,4	80,85	8 732 016
Pin d'Alep (Pinus halepensis)	881 300	45	0,44	1,3	25,74	22 684 662
Pin Matitime (Pinus pinaster)	31 400	70	0,44	1,3	40,04	1 257 256
Eucalyptus (Eucalytus ssp)	43 000	557	0,45	3,4	852,21	36 645 030
<b>(A) Superficie totale</b>	<b>1 127 700</b>					
<b>(B) Biomasse totale</b>						<b>90 786 292</b>
<b>(C) Biomasse moyenne totale (A)/(B)</b>						<b>80,51</b>

Les volumes de la biomasse aérienne et souterraine de la catégorie forêt, sont obtenus à partir du volume moyen par ha, de la densité et du facteur d'expansion de la biomasse par ha, appliqués à la superficie totale indiquée dans le tableau T1.

La biomasse des ATB est calculée à partir des estimations d'experts réalisées dans le cadre du processus d'évaluation des gaz à effet de serre, qui détermine à 2,68 T/ha le volume de la biomasse dans les maquis.

La valeur par défaut des lignes directrices 2006 du GIEC est celle appliquée pour l'estimation de la biomasse souterraine.

#### 7.3.2 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Catégories FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse au dessus du sol	134	127	124	120	5.5	6.4	6.8	7.2
Biomasse souterraine	32	31	30	29	2.6	3.0	3.2	3.4
Biomasse du bois mort	-	-	-	-				
<b>Biomasse totale</b>	<b>166</b>	<b>158</b>	<b>154</b>	<b>149</b>	<b>8.1</b>	<b>9.4</b>	<b>10</b>	<b>10.6</b>

#### 7.4 Données à insérer dans le tableau T7

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	134	127	124	120	5.5	6.4	6.8	7.2
Biomasse souterraine	32	31	30	29	2.6	3.0	3.2	3.4
Bois mort	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
<b>TOTAL</b>	<b>166</b>	<b>158</b>	<b>154</b>	<b>149</b>	<b>8.1</b>	<b>9.4</b>	<b>10</b>	<b>10.6</b>

#### 7.5 Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne		
Biomasse souterraine		
Bois mort		

Autres commentaires généraux au tableau

## 8 Tableau T8 – Stock de carbone

### 8.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les racelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

### 8.2 Données nationales

#### 8.2.1 Sources de données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Evaluation des ressources forestières mondiales: Lignes directrices des rapports nationaux pour FRA2010. Evaluations d'experts	F	valeurs de la biomasse	2006 2008	Les évaluations d'experts, réalisées dans le cadre du processus d'évaluation des gaz à effet de serre, concernent les ATB.

#### 8.2.2 Données de base

Cadre méthodologique développé par le GIEC pour les inventaires nationaux sur les gaz à effet de serre de 2006. La fraction de carbone par défaut retenue par rapport à la biomasse aérienne et souterraine est de 0,47. L'estimation du carbone dans le sol est calculée en utilisant la valeur par défaut du GIEC, qui correspond dans le cas de nos forêts au climat régional Tropical, dry et au HAC soils, soit 38 tonnes de carbone par hectare à une profondeur de 30 cm, rapportée à la superficie forestière totale.

Concernant les ATB, les évaluations d'experts ont déterminées le volume de carbone dans la biomasse à 1,35 T/ha pour les maquis.



### 8.3 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	63	60	58	56	3	3	3	4
Carbone dans la biomasse souterraine	15	14	14	14	1	2	2	2
<b>Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante</b>	<b>78</b>	<b>74</b>	<b>72</b>	<b>70</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
Carbone dans le bois mort	n. d	n. d	n. d	n. d	n. d	n. d	n. d	n. d
Carbone dans la litière	n. d	n. d	n. d	n. d	n. d	n. d	n. d	n. d
<b>Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière</b>	<b>n. d</b>	<b>n. d</b>	<b>n. d</b>	<b>n. d</b>	<b>n. d</b>	<b>n. d</b>	<b>n. d</b>	<b>n. d</b>
<b>Carbone dans le sol</b>	<b>63</b>	<b>60</b>	<b>58</b>	<b>57</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>134</b>	<b>130</b>	<b>127</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>

Profondeur du sol (cm) utilisée pour estimer le carbone dans le sol	30 cm
---	-------

### 8.4 Commentaires au tableau T8

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Carbone dans la biomasse aérienne		
Carbone dans la biomasse souterraine		
Carbone dans le bois mort	On ne dispose pas de données fiables sur les quantités de bois mort.	
Carbone dans la litière	Les données ne sont pas pour le moment disponibles.	
Carbone dans le sol		

Autres commentaires généraux au tableau

## 9 Tableau T9 – Incendies de forêt

### 9.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Nombre d'incendies	Nombre moyen annuel d'incendies de végétation.
Superficie touchée par les incendies	Superficie moyenne annuelle touchée par les incendies de végétation.
Incendie de végétation (terme supplémentaire)	Tout incendie de végétation indépendamment de la source d'allumage, du dégât ou du bénéfice.
Incendie non contrôlé	Tout incendie de végétation <b>non planifié et non contrôlé</b> qui, quelle que soit sa source d'allumage, peut nécessiter une action d'extinction ou toute autre action conforme à la politique des organisations de lutte contre le feu.
Feu planifié	Un feu de végétation, quelle que soit sa source d'allumage, qui brûle conformément à des objectifs de gestion et qui ne nécessite pas de mesures d'extinction ou qui nécessite de mesures d'extinction limitées.

### 9.2 Donnée nationales

#### 9.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Bilans annuels MADR rapport DGF	M	feux	2001 2002  2003-2007	Les incendies de forêts et de maquis ont sensiblement diminué
Ministère de l'Agriculture, Direction Générale des forêts 2008. Rapport FRA 2000 et 2005 Évaluation des Ressources Forestières Nationales.	M	Feux	Données annuelles 1984-1999  2003-2007	Les données de l'année 2005 sont estimées à partir des bilans de incendies de forêts 2003 à 2007.

#### 9.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Incendie de forêts	Incendie imprévu dans la forêt ou dans les autres terres boisées soit à l'intérieur ou en dehors des limites des forêts et des terres boisées.

### 9.2.3 Données de base

Feu	2003 (ha)	2004 (ha)	2005 (ha)	2006 (ha)	2007 (ha)	Total (ha)
Forêts	5 449	7 010	14 283	8 610	23 451	58 803
Maquis et broussailles	6 259	23 761	12 869	7 240	20 838	70 967

Ces données sont tirées des rapport annuels établis par la Direction Générale des Forêts ainsi que du bilan élaboré par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Le bilan des incendies de forêts pour la période 1988 à 2007 est le suivant:

Année	Forêt	Maquis	Total	Nombre de foyers
1988	16 741	4 742	21 483	
1989	2 010	436	7 390	
1990	20 149	5 380	25 539	
1991	6 091	3 435	9 526	
1992	13 070	3 365	16 435	
1998	15 593	8 883	24 476	
1999	23 204	6 111	29 315	
2000	35 618	20 164	55 782	1 910
2001	9 066	5 231	14 297	1 327
2002	6 960	10 252	17 212	1 008
2003	5 449	6 259	11 708	1 233
2004	7 011	23 761	30 772	1 463
2005	14 283	12 869	27 152	2 013
2006	8 610	7 240	15 850	2 029
2007	23 451	28 838	52 289	2 026

Dans la case maquis, sont aussi comprises les superficies de broussailles incendiées.

## 9.3 Analyse et traitement des données nationales

### 9.3.1 Calibrage

### 9.3.2 Estimation et prévision

Les données des années 1990, 2 000 et 2005 constituent les moyennes respectives des périodes 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007.

Année	Forêt (ha)	Maquis (ha)
1990	11 612	3 472
2000	18 088	10 128
2005	11 760	14 190

### 9.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Les données estimées sont validées et insérées dans FRA 2010.

### 9.4 Données à insérer dans le tableau T9

Tableau 9a

Catégorie de FRA 2010	Moyenne annuelle sur une période de 5 ans					
	1990		2000		2005	
	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies
Superficie totale de terres touchées par les incendies	15.08	n. d	28.22	1415	25.95	1753
... dont de forêt	11.61	n. d	18.09	n. d	11.76	n. d
... dont d'autres terres boisées	3.47	n. d	10.13	n. d	14.19	n. d
... dont d'autres terres	0	n.d	0	n. d	0	n. d

Tableau 9b

Catégorie de FRA 2010	Proportion de superficie forestière touchée par des incendies (%)		
	1990	2000	2005
Incendie non contrôlé	100	100	100
Feu planifié	0	0	0

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes des superficies touchées annuellement pour les périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

Le nombre d'incendies de l'année 2000 est calculé sur la moyenne des données disponibles, en l'occurrence sur les années 2000 à 2002.

### 9.5 Commentaires au tableau T9

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Superficie touchée par les incendies	De par situation géographique (climat méditerranéen) et la nature des espèces qui la composent, la forêt algérienne est vulnérable aux incendies. Le dispositif permanent mis en place à cet effet, prend en considération ces données naturelles.	La superficie moyenne parcourue par foyer d'incendie est en nette régression.
Nombre d'incendies	En raison du développement économique et social du pays, les risques d'incendie sont de plus en plus importants.	
Incendie non contrôlé / Feu planifié	Tous les incendies enregistrés sont d'origine accidentelle. La pratique des feux contrôlés n'est pas d'usage dans le pays.	

Autres commentaires généraux au tableau

## 10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

### 10.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Perturbation	Perturbation occasionnée par tout facteur (biotique ou abiotique) qui lèse la vigueur et la productivité de la forêt et qui n'est pas le résultat direct d'activités humaines.
Espèce envahissante	Espèce non indigène pour un écosystème déterminé dont l'introduction et la propagation occasionne, ou est susceptible d'occasionner, des dommages socioculturels, économiques ou environnementaux, ou qui peut nuire à la santé humaine.
Catégorie	Définition
Perturbation par les insectes	Perturbation occasionnée par des ravageurs.
Perturbation par les maladies	Perturbation occasionnée par des maladies attribuables à des agents pathogènes, comme les bactéries, les champignons, les phytoplasmes ou les virus.
Perturbation par d'autres agents biotiques	Perturbation occasionnée par des agents biotiques autre que les insectes ou les maladies, comme le broutage par la faune sauvage, le pâturage, les dommages physiques causés par des animaux, etc.
Perturbation par des facteurs abiotiques	Perturbations occasionnées par des facteurs abiotiques, comme la pollution de l'air, la neige, les tempêtes, la sécheresse, etc.

### 10.2 Données nationales

#### 10.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Direction Générale des forêts 2008. Rapport FRA 2000 et 2005, Évaluation des Ressources Forestières Nationales.	M	Feux	Données annuelles 1984-1999 2003-2007	Les chiffres concernant les maladies ont été estimés sur la base des rapports établis par la Direction Générale des Forêts et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

#### 10.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Les maladies	Maladies causées par les insectes et les attaques parasitaires

#### 10.2.3 Données de base

Les chiffres concernant les maladies ont été estimés sur la base des rapports établis par la Direction Générale des Forêts et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Le principal insecte ravageur des forêts est sans doute la chenille processionnaire du pin (*thométopéa pungens*). La superficie infestée entre 2003 et 2007 est estimée à 1.077.350 ha, soit une moyenne annuelle de 215 470 ha. La diminution des superficies touchées par les maladies s'explique par le fait qu'un

dispositif important a été mis en place pour lutter contre les différentes maladies et attaques parasitaires notamment contre la chenille processionnaire du Pin. Il est à noter que durant les années 2004 et 2005, le dispositif de la DGF a vu ses capacités orientées plutôt vers la lutte anti acridienne.

### 10.3 Données à insérer dans le tableau T10

**Tableau 10a – Perturbations**

Catégorie de FRA 2010	Superficie forestière touchée (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Perturbation par les insectes	240.93	129.56	217.21
Perturbation par les maladies	nd	nd	nd
Perturbation par d'autres agents biotiques	nd	nd	nd
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques	nd	nd	nd
<b>Superficie totale touchée par des perturbations</b>	<b>240.93</b>	<b>129.56</b>	<b>217.21</b>

Notes: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes des superficies touchées annuellement pour les périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

La superficie totale perturbée ne correspond pas nécessairement à la somme de chaque perturbation étant donné qu'il pourrait y avoir superposition.

**Tableau 10b – Les plus importantes infestations d'insectes et éruptions de maladies influençant la santé et vitalité de la forêt**

Description / Nom	Espèce d'arbre ou genre touché (nom scientifique)	Année(s) de la dernière infestation/éruption	Superficie touchée (1000 hectares)	Si cyclique, cycle approx. (ans)
Chenille processionnaire du Pin	<i>Pinus halepensis</i>	2007	218,66	3
Chenille processionnaire du cèdre (bonjéani)	<i>Cedrus atlantica</i>	2007	1,68	-
Lymantria dispar	<i>Quercus suber</i>	2007	4,41	4

Note: La superficie touchée se rapporte à la superficie totale touchée au cours de l'infestation.

**Tableau 10c – Superficie de forêt touchée par des espèces envahissantes ligneuses**

Nom scientifique de l'espèce envahissante ligneuse	Superficie forestière touchée 2005 (1000 hectares)
	0
<b>Superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses</b>	0

Note: La superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses ne correspond pas nécessairement à la somme des valeurs indiquées précédemment étant donné qu'il pourrait y avoir superposition.

#### 10.4 Commentaires au tableau T10

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Perturbation par les insectes	Cette perturbation a été classifiée comme maladie également en 2005.	
Perturbation par les maladies	Les superficies affectées par les maladies comprennent également ceux affectées par les insectes, mais qui ont un caractère de déprédations à l'exemple de la chenille processionnaire du pin qui fait l'objet de traitement périodique.	
Perturbation par d'autres agents biotiques		
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques		
Les plus importants infestations/éruptions		
Espèces envahissantes		

Autres commentaires généraux au tableau

## 11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

### 11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

### 11.2 Données nationales

#### 11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Bilans annuels du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural : Direction Générale des Forêts	M	Bois industriel et bois de feu.	2007	

#### 11.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Bois rond industriel: bois d'œuvre et d'industrie.	Bois rond issu des coupes destiné à la production des biens et services autres que le chauffage.
Bois de feu: bois de chauffage.	Bois prélevé des forêts destiné à la production d'énergie industrielle ou domestique.

#### 11.2.3 Données de base

Données des bilans annuels du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural: Direction Générale des forêts.

Catégories de bois	Unité	volume		
		1990	2000	2005
Bois d'œuvre	M3	49 596	64 105	23 201
Bois d'industrie	M3	30 671	72 254	50 125
Bois de chauffage	Stère	62 461	70 210	96 400

1 stère = 0,65 m<sup>3</sup>



### 11.3 Analyse et traitement des données nationales

Le facteur de conversion des stères en m<sup>3</sup> est 0,80 (1 stère = 0,80 m<sup>3</sup>).

### 11.4 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m <sup>3</sup> sur écorce)	80	136	73	50	56	77
... dont provenant de la forêt	80	136	73	50	56	77
Valeur unitaire (monnaie nationale / m <sup>3</sup> sur écorce)	1 000	1 300	1 800	150	200	250
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	80 000	176 800	131 400	7 500	11 200	19 250

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	Dinar Algérien (D.A)	Dinar Algérien (D.A)	Dinar Algérien (D.A)

### 11.5 Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel	Les données de 2005 ne diffèrent pas très significativement de celles de 2010. <u>FRA 2005</u> : 1990:124 – 2000:140 – 2005:150. <u>FRA2010</u> : 1990:80 – 2000:136 – 2005:73.	
Volume total de bois de feu	.	L'augmentation relative de l'utilisation du bois de chauffage est jugulée par de la généralisation du gaz domestique
Valeur unitaire		
Total value		

#### Autres commentaires généraux au tableau

## 12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

### 12.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Produit forestier non ligneux (PFNL))	Biens obtenus des forêts qui sont des objets tangibles et physiques d'origine biologique autre que le bois.
Valeur des PFNL extraits	Aux fins du tableau, la valeur est définie comme la valeur marchande au site de collecte ou à la lisière de la forêt.

### Catégories des PFNL

Catégorie
<b>Produits végétaux/matière première</b>
1. Aliments
2. Fourrage
3. Matière première pour la préparation de médicaments et de produits aromatiques
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles, d'objets d'artisanat et pour la construction
6. Plantes ornementales
7. Exsudats
8. Autres produits végétaux
<b>Produits animaux/ Matière première</b>
9. Animaux vivants
10. Cuirs, peaux et trophées
11. Miel sauvage et cire d'abeille
12. Viande de brousse
13. Matière première pour la préparation de médicaments
14. Matière première pour la préparation de colorants
15. Autres produits animaux comestibles
16. Autres produits animaux non-comestibles

### 12.2 Données nationales

#### 12.2.1 Source des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural : Direction Générale des Forêts.	M	produits forestiers non ligneux	2008	Données recueillies à partir des bilans de gestion annuels de la Direction Générale des Forêts.

### 12.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Alfa (Stipa tenacissima)	Plante steppique utilisée essentiellement pour la fabrication de la pâte à papier, des nattes et autres produits d'artisanat.
Glands de chêne	Fruits des chênes utilisés comme aliment du bétail et dans une moindre proportion à la consommation humaine.
La bruyère (Erica arboréa)	La souche est utilisée pour la fabrication des pipes et des produits décoratifs et la partie aérienne est utilisée pour la fabrication des balais.

### 12.2.3 Données de base

Nature du produit	quantité	Unité originale	reconversion	Quantité (T)
Alfa	6 600	Quintal	Tonne	660
Diss	5 220	Charge d'homme	1 charge d'homme=50 Kg	261
Bruyère à balai	22 500	Fagots	1 Fagot= 10 Kg	225
Souche de bruyère	487	Qx	Tonne	48,7
Plantes aromatiques	287	Stère	1 Stère=0,065 t	18,7
Plantes ornementales	16	Fagot	1 Fagot=10 Kg	0,16
liège	99 154	Quintal	Tonne	9 915

### 12.3 Données à insérer dans le tableau T12

Place	Nom du produit	Espèce principale	Unité	PFNL extraits 2005		Catégorie de PFNL
				Quantité	Valeur (1000 monnaie nationale)	
1 <sup>er</sup>	liège	Chêne liège	T	9915	310169	8
2 <sup>ème</sup>	Alfa	Stipa tenacissima	T	660	nd	8
3 <sup>ème</sup>	Diss	Ampelodesma mauritanicum	T	261	nd	5
4 <sup>ème</sup>	Bruyère à balai	Erica arboréa	T	225	nd	5
5 <sup>ème</sup>	Souche de bruyère	Erica arboréa	Quintal	487	nd	5
6 <sup>ème</sup>	Plantes aromatiques	Diverses espèces	T	18,7	nd	3
7 <sup>ème</sup>	Plantes ornementales	Diverses espèces	T	0,16	nd	6
Tous les autres produits végétaux						
Tous les autres produits animaux						
<b>TOTAL</b>						

	2005
Nom de la monnaie nationale	Dinar algérien

**12.4 Commentaires au tableau T12**

<b>Variable / catégorie</b>	<b>Commentaires sur les données, les définitions, etc.</b>
10 produits les plus importants	Le Diss ( Ampelodema mauritanicum) est une plante herbacée vivace qui est utilisée pour couvrir les toitures des chaumières ou les abris des animaux.
Autres produits végétaux	
Autres produits animaux	
Valeur par produit	1 euro = environ 102 DA.
Valeur totale	

<b>Autres commentaires généraux au tableau</b>

## 13 Tableau T13 – Emploi

### 13.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Emploi-équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi	Inclut toute personne pourvue d'un emploi salarié ou à titre indépendant
Emploi salarié	Toute personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail moyennant <u>un salaire ou un traitement</u> en espèces ou en nature.
Emploi à titre indépendant	Personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail en vue d'un <u>bénéfice ou gain familial</u> en espèces ou en nature (par ex. les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale).

### 13.2 Données nationales

#### 13.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
MADR/ Direction des statistiques DGF / Direction de la planification	M		2003	
Rapport sur la situation du secteur agricole Ministère de l'Agriculture et du Développement Durable.	M	Production primaire de biens, Fourniture de services	2003 2008	

#### 13.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Ouvrier	Personnel effectuant des travaux manuels de toutes les activités forestières
Agent de maîtrise	Personnel qualifié réalisant des opérations d'abattage, d'élagage
Technicien	Personnel Chargé du marquage et des mesures dendrométriques
Ingénieur	Personnel de conception et d'application chargé du Contrôle et suivi des travaux

#### 13.2.3 Données de base

Types d'emploi	1990	2000	2005
Emploi permanent	25 000	20 500	13 437
Emploi temporaire (en EEP)	23 000	28 050	82 434
Total	48 000	48 550	95 871

EEP= équivalent emploi permanent

Les données concernant les années 2000 et 2005, sont tirées directement à partir des bilans de l'emploi de la Direction Générale des Forêts; celles de 1990 ont été estimées. En effet, les emplois à titre

indépendant étaient plus importants en 1990, compte tenu la forte exploitation des ressources forestières et les emplois temporaires moins importants au vue de la consistance des programmes forestiers des années 1990.

Les structures chargées de la gestion des aires protégées, créent en moyenne 1000 équivalents emplois par an.

### 13.3 Données à insérer dans le tableau T13

Catégorie de FRA 2010	Emploi (1000 EPT)		
	1990	2000	2005
Emploi dans la production primaire de biens	48	49	96
...dont emploi salarié	23	28	82
... dont emploi à titre indépendant	25	21	14
Emploi dans la gestion des aires protégées	1	1	1

### 13.4 Commentaires au tableau T13

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans la production primaire de biens	Sont classés dans cette catégorie, tous les emplois liés aux activités à d'exploitation et de valorisation des ressources forestières et l'exécution des programmes de protection et d'équipement des forêts.	
Emploi salarié /  Emploi à titre indépendant	Sont classés comme emplois salariés toutes les activités directement rémunérées, qu'il s'agisse des ouvriers travaillant pour le compte de l'administration ou pour celui des entreprises de réalisation publiques ou privées intervenant dans le secteur des forêts.  Sont classés dans cette catégorie, les emplois créés par les personnes ou les collectifs travaillant pour propre compte, dans le cadre des activités liées à la valorisation des ressources forestières et l'exécution de travaux forestiers qui leur sont confiés par convention ou par marché, par l'administration des forêts.	L'emploi temporaire qui est directement rémunéré, est classé en totalité dans la catégorie emploi salarié.  Compte tenu de l'effort croissant et soutenu des investissements consentis par l'Etat pour le développement du secteur des forêts et du monde rural, le nombre d'emplois créés est en nette progression.
Emploi dans la gestion des aires protégées	Les programmes de gestion des aires protégées, génèrent en moyenne 1 000 équivalents emplois par an. Les comprennent la somme des emplois salariés et des emplois à titre indépendant et sont comprises dans le total de l'emploi dans la production primaire de biens.	Bénéficiant du même effort d'investissement que l'administration des forêts, les aires protégées affichent aussi une tendance croissante de création d'emplois à parti de 2005.

#### Autres commentaires généraux au tableau

Les données concernent uniquement les emplois créés dans le cadre de la production primaire de biens.

## 14- Tableau T14 – Cadre politique et juridique

### 14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	L'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Déclaration de politique forestière	Le document décrivant les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière.
Programme forestier national	Expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Le programme forestier national désigne le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

### Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)			
<b>Déclaration de politique forestière de portée nationale</b>		Oui	
	X	Non	
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation		
	Référence du document		
<b>Programme forestier national (pfn)</b>		Oui	
	X	Non	
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays		
	Année de démarrage		
	Statut actuel		En cours de formulation
			En cours d'application
			En révision
		Processus temporairement suspendu	
Référence du document ou site web			
<b>Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale</b>	X	Oui, il existe une loi forestière spécifique	
		Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)	
		Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale	
Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption		

		1984
	Année du dernier amendement	1991
	Référence du document	Loi 84-12 du 23 Juin 1984 modifiée et complétée portant régime général des forêts.

**En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.**

<b>4. Déclarations décentralisées de politique forestière</b>	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière		
<b>5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt</b>	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts		

Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	La coopération avec la FAO au travers du TCP/ALG/3101 (A) porté principalement sur l'élaboration de la stratégie nationale d'aménagement et de développement durable des ressources forestières et alfatières.
Programme forestier national (pfn)	Il existe un plan national de reboisement qui a été adopté en conseil du gouvernement et qui concerne le reboisement de 1 245 000 hectares sur une durée de 20 ans.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	Il s'agit d'une loi forestière, intitulée loi 84-12 du 23 Juin 1984, portant régime général des forêts qui a été amendée en 1991.
Déclarations décentralisées de politique forestière	
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	

**Autres commentaires généraux au tableau**

--



## 15- Tableau T15 – Cadre institutionnel

Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

Données à insérer dans le tableau T15

**Tableau 15a**

Catégories de FRA	2008	
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	X	1 <sup>er</sup> degré de subordination par rapport au Ministre
		2 <sup>ème</sup> degré de subordination par rapport au Ministre
		3 <sup>ème</sup> degré de subordination par rapport au Ministre
		4 <sup>ème</sup> degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	Institut National de la Recherche Forestière;  Groupe SODIAF : Société de gestion des fonds de participation de l'Etat, regroupant, entre autres, six entreprises publiques forestières (SAFA) issues de la restructuration de l'ex-ONTF (Office national des travaux forestiers).	
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	Direction Générale des Forêts	

**Tableau 15b – Ressources humaines**

Catégories de FRA	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	8 400	14%	8 662	16%	8 655	17%
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	1 344	19%	1 645	27%	1 593	34%

- Note: Sont incluses les ressources humaines au sein des institutions forestières publiques à l'échelle sous-nationale
- Sont exclues les personnes travaillant dans des entreprises de l'État, dans l'enseignement et la recherche ainsi que les travailleurs saisonniers/temporaires.

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.	
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	L'administration forestière est érigée en Direction Générale des Forêts, dotée de l'autonomie budgétaire. Le Directeur Général des Forêts est directement responsable devant Monsieur le Ministre.  La Direction Générale des Forêts est représentée au niveau local par des Conservations des Forêts dont le Conservateur est ordonnateur des budgets de fonctionnement et d'équipement.	
Autres organismes forestiers publics au niveau national	L'Institut National de la Recherche Forestière.	
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	La Direction Générale des Forêts et ses services décentralisés : les Conservations des forêts de Wilaya, les Circonscriptions, les Districts des forêts et les Triages.	
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques	Les données se rapportent aux ressources humaines de l'administration des forêts et des établissements publics à caractère administratif, autres que les établissements d'enseignement et de recherche, qui lui sont rattachés.	

#### Autres commentaires généraux au tableau

Les données mentionnées ci-dessus, concernent les effectifs de la Direction Générale des Forêts, de ses structures déconcentrées (les Conservations des Forêts de Wilaya) et les Etablissements publics à caractère administratif qui lui sont rattachés, notamment les Parcs Nationaux, les Réserves de Chasse et les Centres Cynégétiques. Il existe huit parcs nationaux, quatre réserves de chasse et trois centres cynégétiques. Les données relatives aux années 2005 et 2008, sont puisées directement à partir des bilans de l'emploi de la Direction Générale des Forêts et celles de l'année 2000 sont estimées.

Le nombre total de femmes travaillant dans les institutions forestières publiques est de 1 362 dont 447 possédant un diplôme universitaire ou équivalent pour l'année 2005, et 1 472 dont 535 possédant un diplôme universitaire ou équivalent pour l'année 2008.

La composante des ressources humaines travaillant dans les institutions publiques forestières est relativement constante, mais sa structure affiche une tendance à la croissance du genre féminin ainsi que du taux des effectifs possédant un diplôme universitaire ou équivalent.

## 16-Tableau T16 – Formation et recherche

### 16.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Education forestière	Programme d'enseignement post secondaire centré sur la forêt et sujets associés
Doctorat	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée totale d'études d'environ huit ans.
Master ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de cinq ans.
Licence ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de trois ans. .
Diplôme ou Brevet de technicien	Qualification délivrée par un établissement technique d'enseignement supérieur consistant en un ou trois ans d'enseignement post-secondaire.
Centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Centres de recherche réalisant principalement des programmes de recherche sur les questions forestières. Le financement de ces centres est fait principalement sur fonds publics ou à travers d'institutions publiques.

### 16.2 Données nationales

#### 16.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Bilan de l'emploi de la DGF 2008	F		2009	Données recueillies à partir des documents portant bilans de l'emploi pour les années 2000, 2005 et 2008.
Bilan de l'emploi de l'INRF 2008	F		2009	Données concernant les cadres travaillant dans les institutions de recherche forestière.
Bilans annuels de 1975 à 2008 de l'ITTEF	F		2009	Données recueillies auprès de la Direction Pédagogique de l'ITTEF DE Batna concernant la formation des techniciens.

#### 16.2.2 Données de base

Les cadres supérieurs forestiers ont été formés, en majorité, par la Section Forêts de l'Institut National de Technologie Agricole de Mostaganem, qui a, depuis, été intégré à l'Université de Mostaganem et par le Département Forêts de L'Institut National Agronomique d'El Harrach.

Parallèlement, les autres cadres sont formés dans les facultés des Sciences de la Nature, enseignant Ecologie et l'Environnement, des différentes universités nationales.

Les cadres moyens ayant le diplôme de technicien, sont formés par l'Institut de Technologie Forestière de Batna et les agents d'exécution ayant le grade d'agent technique, sont formés par deux Instituts de Formation d'Agents de Protection des Forêts (Médéa et Jijel).

### 16.3 Analyse et traitement des données nationales

Les données concernant les cadres travaillant dans les institutions de recherche forestière et les techniciens forestiers, sont recueillies directement auprès des institutions concernées.

Concernant les autres catégories de cadres forestiers plusieurs sources d'information ont été recueillies, recoupées et analysées avec le concours des estimations d'experts.

#### 16.3.1 Estimation et prévision

Le pourcentage de femmes est extrapolé à partir des données des bilans exploités et des échantillonnages des dernières promotions des différentes institutions de formation.

### 16.4 Données à insérer dans le tableau T16

Catégories de FRA	Nombre de diplômés <sup>1</sup> en éducation relative à la forêt					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Master en sciences forestières ou équivalent	10	30%	12	42%	10	45%
Licence en sciences forestières ou équivalent	40	8%	39	12%	40	15%
Diplôme / Brevet de technicien forestier	40	4%	40	6%	36	8%
Catégories de FRA	Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics <sup>2</sup>					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Doctorat	6	-	10	-	12	8%
Master ou équivalent	30	50%	35	50%	47	50%
Licence ou équivalent	64	40%	55	40%	32	40%

Notes:

1. Le terme « diplômés » se réfère aux étudiants ayant achevé avec succès des études de niveau équivalent ou supérieur à une licence ou bien ayant obtenu un diplôme ou brevet de technicien forestier.
2. Inclut tous les diplômes en sciences et pas seulement en sciences forestières

### 16.5 Commentaires au tableau T16

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Nombre annuel de diplômés dans le pays	Les cadres diplômés sont formés dans les facultés de sciences de l'environnement et d'écologie,	Il y a de plus en plus d'universités qui s'ouvrent aux sciences de l'écologie et de l'environnement ou totalement à la foresterie, à l'instar de l'université de Tizi Ouzou qui a ouvert un département de foresterie.

Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics	L'Institut National de Recherche Forestière (INRF) est la seule institution de recherche forestière. Les cadres de cette institution sont affectés au niveau du siège ou des stations régionales.	Les cadres de l'INRF, généralement recrutés parmi les diplômés ayant le grade d'ingénieur, poursuivent leurs études et obtiennent des diplômes supérieurs (Master et Doctorat).
--	---	---

**Autres commentaires généraux au tableau**

--

## 17- Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

### 17.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette de l'État perçue sur la production intérieure (domestique) et le commerce de produits et de services forestiers. À ces fins, sont inclus dans les produits forestiers: le bois rond, le bois scié, les panneaux en bois, les pâtes et papiers, et les PFNL. Pour autant que possible, cette catégorie doit inclure les recettes perçues par tous les niveaux de l'État (c'est-à-dire niveau central, régional/provincial et municipal) mais doit exclure les bénéfices des entreprises commerciales publiques
Dépenses publiques	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts (définies par la suite).
Dépenses opérationnelles (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur d'organismes publics exclusivement engagés dans le secteur forestier. Lorsque l'administration forestière fait partie d'un organisme public plus grand (par ex. département ou ministère), seulement la composante du secteur forestier des dépenses totales de l'organisme en question est incluse. Pour autant que possible, sont également incluses les autres institutions (par ex. de recherche, de formation ou de commercialisation) exclusivement engagées dans le secteur forestier, mais sont exclues les dépenses des entreprises commerciales publiques.
Paiements de transferts (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur de mesures directes (transferts) d'incitation financière versée à des organismes non gouvernementaux et du secteur privé, à des collectivités, des entreprises ou des particuliers œuvrant dans le secteur forestier pour la mise en oeuvre d'activités relatives aux forêts.
Financement interne	Dépenses publiques financées grâce à des ressources financières publiques d'origine interne (domestique), y compris: les recettes forestières retenues, les fonds associés aux forêts et les allocations du budget national (par ex. de sources de revenus publics de secteurs non forestiers).
Financement externe	Dépenses publiques financées grâce à des allocations et prêts de donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'organismes internationaux pour le financement et d'organisations internationales lorsque ces fonds sont canalisés à travers des institutions nationales publiques.

### 17.2 Données nationales

#### 17.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Direction Générale des Forêts DGF et lois de finances	M	Recettes forestières Dépenses publiques		Les données relatives aux recettes forestières sont puisées à partir des bilans de la DGF et les dépenses publiques à partir des lois de finance et des bilans d'exécution des programmes d'investissement.

#### 17.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Recettes forestières	Toutes les recettes provenant de la vente directe des produits forestiers et des

	différentes amodiations (terrains de labour, parcours, exploitation de PFNL...).
Dépenses publiques  Budgets de fonctionnement et d'équipement.	Les dépenses publiques concernent les dépenses uniquement les investissements (budgets annuels d'équipement) de l'administration des forêts.

### 17.2.3 Données de base

Les données, recueillies comme défini dans le tableau ci-dessus, sont insérées directement dans les tableaux 17a et 17b.

### 17.4 Données à insérer dans le tableau T17

**Tableau 17a – Recettes forestières**

Catégories de FRA	Recettes (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005
Recettes forestières	458 117	337 978

**Tableau 17b – Dépenses publiques dans le secteur forestier par source de financement**

Catégories de FRA	Financement interne (1000 en monnaie nationale)		Financement externe (1000 en monnaie nationale)		Total (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Dépenses opérationnelles	2 426 000	7 493 000	1 700 000	686 453	4 126 000	8 179 453
Paiements de transferts	0	0	0	0	0	0
<b>Total dépenses publiques</b>	2 426 000	7 493 000	1 700 000	686 453	4 126 000	8 179 453
Si les paiements de transferts sont destinés à la gestion et la conservation des forêts, indiquer pour quels objectifs spécifiques ils ont été effectués - Cocher toutes les cases applicables.	<input type="checkbox"/>	Reboisement				
	<input type="checkbox"/>	Boisement				
	<input type="checkbox"/>	Inventaire forestier et/ou plan d'aménagement				
	<input type="checkbox"/>	Conservation de la biodiversité de la forêt				
	<input type="checkbox"/>	Protection du sol et de l'eau				
	<input type="checkbox"/>	Amélioration des peuplements forestiers				
	<input type="checkbox"/>	Établissement ou préservation des aires protégées				
	<input type="checkbox"/>	Autre, indiquer ci-dessous				



**17.5 Commentaires au tableau T17**

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Recettes forestières	Les recettes forestières constituent l'ensemble des redevances perçues par l'Etat au titre de la vente des produits et sous produits forestiers, de la location des parcours et des terres labourables et des concessions.	Les usages accordés à titre gracieux aux riverains, ne font pas apparaître la valeur réelle des biens et services procurés par la forêt. Les principales recettes proviennent de la vente du liège.
Dépenses opérationnelles	Sont considérées comme dépenses opérationnelles, toutes les dépenses engagées par l'Etat au titre de l'administration, de la gestion et du développement de la forêt.	
Paiements de transferts		

**Autres commentaires généraux au tableau**

Le montant du financement extérieur mentionné pour l'année 2000 concerne le montant des dépenses réelles imputées sur le prêt n° 7168 ALG accordé par la Banque mondiale pour le financement du premier projet emploi rural (PER I).

Le montant du financement externe affiché pour l'année 2005, représente les paiements effectués sur le prêt n° 7168-DZ, accordé par la Banque mondiale au titre du financement du deuxième projet emploi rural (PER II), dont le montant total est de 95 millions d'USD et une partie (171 000 USD soit 13,7 millions de dinars algériens) sur le prêt n°581-DZ, accordé par le Fonds International de Développement de l'Agriculture (FIDA) pour le financement du projet pilote de développement de l'agriculture dans le bassin versant de Oued Saf Saf .

Il convient de noter que les prêts ont été annulés ou réglés par anticipation au courant de l'année 2006.